



Agence nationale du médicament vétérinaire

14 rue Claude Bourgelat
Parc d'activités de la Grande Marche
CS 70611 - 35306 FOUGERES CEDEX - France
Téléphone : + 33 (0)2 99 94 66 65

Etablissement n° 2372

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE NATIONALE DE SECURITE SANITAIRE DE L'ALIMENTATION, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TRAVAIL,

Vu le règlement (UE) 2019/6 du parlement européen et du conseil du 11/12/2018 relatif aux médicaments vétérinaires et notamment ses articles 88 à 101,

Vu le code de la santé publique et notamment son article L. 5142-2,

Vu la demande reçue le 25/04/2025 et complétée le 12/06/2025 présentée par GALIEN LPS, en vue d'obtenir l'ouverture d'un établissement fabricant de médicaments vétérinaires limité au stockage de produits finis, situé 98 RUE BELLOCIER, 89100 SENS,

Vu le rapport d'enquête du 18/06/2025 de l'inspecteur de l'Anses,

Considérant que le dossier de demande d'autorisation d'ouverture est complet depuis le 12/06/2025,

Considérant que l'envoi d'une demande d'informations complémentaires a suspendu le délai prévu à l'article 90 du règlement 2019/6 jusqu'à réception des éléments demandés,

DECIDE :

ARTICLE 1 - L'autorisation d'ouverture prévue à l'article L. 5142-2 du code de la santé publique est octroyée pour l'établissement GALIEN LPS situé :

98 RUE BELLOCIER, 89100 SENS

ARTICLE 2 - Cette autorisation, enregistrée sous le n° V 383821/25, est accordée exclusivement au titre de la législation sur la pharmacie vétérinaire et ne dispense pas le titulaire de cette autorisation de se conformer à toute autre réglementation pouvant lui être applicable.

ARTICLE 3 – Les noms des responsables pharmaceutiques assurant une responsabilité pharmaceutique au sens de l'article 97 du règlement 2019/6 susvisé sont mentionnés en annexe établissement.

ARTICLE 4 – L'activité de cet établissement, est ainsi définie:

FABRICATION DE MEDICAMENTS VETERINAIRES (cf. ANNEXE 1 / Partie 1)

ARTICLE 5 - Le responsable pharmaceutique de l'établissement déclarera toute modification administrative relative à l'établissement et déposera une demande de modification d'autorisation d'ouverture pour toute modification concernant l'activité de l'établissement, les formes pharmaceutiques, la nature des médicaments, les équipements techniques et les locaux.

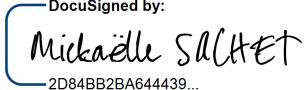
Autorisation n° V 383821/25

ARTICLE 6 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ou du Directeur de l'Agence nationale du médicament vétérinaire dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Ce n'est qu'après un rejet explicite de ce recours ou un rejet implicite résultant du silence gardé par le Directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ou par le Directeur de l'Agence nationale du médicament vétérinaire pendant deux mois, qu'un recours contentieux peut être intenté auprès du tribunal administratif dont dépend l'entreprise ou dans le ressort duquel est situé le siège social de l'entreprise.

ARTICLE 7 – L'Adjoint au directeur en charge des décisions administratives est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Fougères, le 18/07/2025

**Pour le Directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail,
et par délégation,
la Directrice adjointe de l'Agence nationale du médicament vétérinaire**

DocuSigned by:

2D84BB2BA644439...
Mickaëlle SACHET

Autorisation n° V 383821/25



*Liberté
Égalité
Fraternité*

Agence nationale du médicament vétérinaire

14 rue Claude Bourgelat
Parc d'activités de la Grande Marche
CS 70611 - 35306 FOUGERES CEDEX - France
Téléphone : + 33 (0)2 99 94 66 65



1. Numéro de l'autorisation

V 383821/25

Authorisation number

2. Nom du titulaire de l'autorisation

GALIEN LPS

*Name of authorisation holder*3. Adresse de l'établissement
pharmaceutique

98 RUE BELLOCIER, 89100 SENS

Address of pharmaceutical site

4. Champ d'application de l'autorisation

- Fabricant de médicaments vétérinaires : voir annexe 1
Manufacturer of veterinary medicinal products : see annex 1

5. Base juridique de l'autorisation

Règlement (UE) 2019/6

Legal basis of authorisation

Regulation (EU) 2019/6

6. Nom du responsable de l'autorité
compétente de l'Etat membre qui délivre les
autorisations de fabrication / distribution

Benoît VALLET
 Directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire
 de l'alimentation, de l'environnement et du travail
 Director of the French agency for food, environmental and
 occupational health safety

*Name of responsible officer of the
 competent authority of the member state
 granting the manufacturing / distribution
 authorisations*

7. Signature

**Pour le Directeur général de l'Agence nationale de sécurité
 sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail,
 et par délégation,**

**la Directrice adjointe de l'Agence nationale du
 médicament vétérinaire**

DocuSigned by:

Mickaëlle SACHET
2D84BB2BA644439...

Mickaëlle SACHET

8. Date

18/07/2025

Date

9. Annexes jointes :

Annexe 1 + annexe établissement

Annexes attached

Annex 1 + annex site

Autorisation n° V 383821/25

CHAMP DE L'AUTORISATION / ANNEXE 1

scope of the authorisation / ANNEX 1

Nom du titulaire de l'autorisation et adresse de l'établissement pharmaceutique / *Name and address of the site :*

**GALIEN LPS
98 RUE BELLOCIER
89100 SENS**

Médicaments vétérinaires/ *Veterinary Medicinal Products*

ACTIVITES AUTORISEES / AUTHORISED OPERATIONS

Fabrication (selon partie 1) / Manufacturing Operations (*according to part 1*)

1 OPERATIONS DE FABRICATION DE MEDICAMENTS VETERINAIRES/ MANUFACTURING OPERATIONS OF VETERINARY MEDICINAL PRODUCTS

1.4 Autres produits ou activité de fabrication/ *Other products or manufacturing activity*

1.4.3 Autres (réception, stockage et expédition de médicaments vétérinaires (produits finis)) / *Others (reception, storage and expedition of veterinary medicinal products (finished products))*

Restrictions ou clarifications liées au champ d'application de l'autorisation de l'activité de fabrication :

La réalisation des analyses de stabilité n'est pas autorisée.

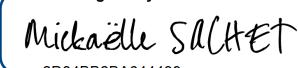
Any restrictions or clarifying remarks related to the scope of these Manufacturing operations :

The stability analyses are not authorized.

Date 18/07/2025

**Pour le Directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail,
et par délégation,
la Directrice adjointe de l'Agence nationale du
médicament vétérinaire**

DocuSigned by:


Mickaëlle SACHET

2D84BB2BA644439...

Mickaëlle SACHET

Annexe ETABLISSEMENT

Etablissement GALIEN LPS (2372) - SENS

Mise à jour du 18/07/2025

Sont enregistrés au titre de l'exercice des responsabilités pharmaceutiques au sein de l'établissement :

En tant que responsable pharmaceutique, Monsieur Pierre GLAUD,

En tant que responsable pharmaceutique intérimaire, Madame Claire MONNIER.